Le mardi 11 avril 2017

Les animateurs du bassin sud Deux-Sèvres

Aux

Distingués membres du Bassin sud des Deux-Sèvres

Objet : **Compte rendu de l'assemblée générale du bassin d'éducation et de formation du sud des Deux-Sèvres**

1/ Compte rendu de l'entretien avec le DASEN79

Les animateurs de bassin restituent dans les grandes lignes, l'entretien qu'ils ont eu avec M le Directeur académique le mardi 21 février 2017.

Il s'est agit de présenter au DASEN 79 l'état des lieux du bassin sud, d'échanger à ce sujet, de développer des axes de travail et de présenter le calendrier des actions du bassin d'ici à la fin de l'année scolaire.

L'entretien a été ouvert. Il a permis de confirmer que M le Directeur connait bien le rôle des bassins et leur reconnait un vrai statut de lieu des personnels de direction, bénéficiant d'un espace de réflexion et de libre parole.

Il note également l'insuffisance des réseaux éclore sur certains dossiers et précise que le groupe de travail à l'œuvre conduira à une redéfinition des rôles pour une meilleur complémentarité.

Les axes de travail qui pourraient être développés sont :

- Penser l'enseignement des langues à l'échelle d'un territoire, de l'orientation nationale à la logique de territoire, du collège au post bac.
- Lutter contre l'isolement des personnels de direction dans leurs missions, leurs fonctions dans leur établissement.
- Travailler au positionnement des bassins/ réseaux éclore. A l'échelle du département des deux sèvres, imaginer une couverture à deux ou trois bassins. S'appuyer sur la dynamique d'un bassin pour relancer le ou les autres bassins du département.
- Apporter des réponses aux problématiques éducatives des collectivités par l'installation de commissions de bassin (commission informatique, commission approvisionnement, commission carte des formations, ...) et/ou aux problématiques métiers (LSU, edt, pronote, SACoche, ...)
- Accompagner les nouveaux adjoints, faire face et prévenir les risques professionnels par la formation, faire force de proposition à la DAFPEN.
- Lutter contre l'illettrisme dans le département

2/ Echanges, propositions

Dans les échanges qui ont été suscités, il apparaît :

- Qu'il est étonnant que le groupe de travail sur la redéfinition des réseaux éclore ne comporte pas de personnel de direction.

- Que les bassins pourraient se saisir d'un sujet tel que la carte des formations dans le sens où ils pourraient proposer un projet d'offres cohérent à l'échelle d'un territoire. Cependant à l'échelle où aujourd'hui ce type de sujet est tranché, quelle est la légitimité d'un bassin. La réponse est que le bassin aurait le mérite de proposer.

La question du rôle du DAET est posée. Le dossier de la carte des formations n'a pas été travaillé du temps du précédent recteur, de fait, l'académie n'avait pas de dossier actualisé à transmettre à la nouvelle région quand la question s'est posée, à la différence des deux autres académies.

- Que le bassin a gardé sa place et est resté à sa place durant la période d'hégémonie, voulue par le recteur, des réseaux éclore.

3/ Point sur les commissions

L'année scolaire est bien engagée et depuis la précédente AG, aucune des commissions inscrites n'a été installée ou a commencé à produire.

Cependant, même si la fin de l'année scolaire est proche il apparaît indispensable aux collègues présents de proposer et d'installer des commissions.

Ce ne sont pas les sujets qui manquent mais, nous ne sommes pas en capacité de soutenir un nombre trop important de commission.

Trois sujets de commission font consensus :

- La commission « orientation ULIS EGPA »
- La commission « travailler à définir le cap du bassin »
- La commission « soutien technique aux applications métier »

Il est proposé aux membres présents de s'inscrire pendant la pause.

Le tableau déployé sous la forme d'un google doc permettra aux collègues qui le désirent et qui ne sont pas présents de pouvoir le faire d'ici au 20 avril 2017.

4/ Les CLEE, présentation, perspectives, territoire de CLEE et territoire de bassin quelle dynamique commune à imaginer?

Nicolas Laurent propose une présentation des CLEE.

Les CLEE reprennent un existant qui s'appuyait sur les bassins il y aune dizaine d'années. Ils sont réaffirmés depuis 2 ans (circulaire 2016-163 du 22/11/2016) et entendent constituer une entité qui parle aux branches professionnelles. En effet, ces dernières ont pour réflexe les liens avec les chambres consulaires et leur centre de formation. Le CFA académique reste peu connu des branches professionnelles. Il s'agit de rendre identifiable les CLEE et donc permettre un lien naturel entre l'Ecole et les Entreprises. Adossé à un CLEE, nous trouvons également le pole de stages.

Pour démarrer un CLEE :

- On définit un lieu de stage en alternance, à l'école, entreprise
- On définit une co-présidence, un perdir - un chef d'entreprise
- Une première réunion consiste à se découvrir et à ouvrir le dialogue. La composition reste ouverte.
- Le pôle de stage est ensuite rapidement installé et se développe par le

biais d'un groupe de travail. Il trouve naturellement son utilité sur des points stratégiques, tels la mutualisation des calendriers de stages, les durées de stages et les moments du stage, les objectifs, …

Nous avons pu observer que le CLEE déployé sur le territoire d'un réseau, s'était naturellement élargi au réseau voisin avec la validation des Chefs d'entreprises du premier. C'est pourquoi, la question du territoire de CLEE est posée. Un bassin peut-il constituer un territoire de CLEE ?

Il faut noter que les lieux de stage pour un lycée, pour peu qu'il ait des spécificités peuvent rayonner à l'échelle de la région, voire plus…

De plus, la question de l'interlocuteur serait posée ainsi que le projet politique. En effet, un territoire de bassin peut recouvrir différents territoires politiques et la question de l'entreprise revêt une dimension politique.

Un territoire de bassin ne semble pas être la taille adaptée à un CLEE. Un bassin tel que celui du Sud Deux Sèvres couvre deux bassins d'emplois par exemple.

5/ Questions diverses

Q1 : La problématique de l'accueil des migrants mineurs en EPLE est devenue prégnante sur le territoire, la problématique de leur affectation est posée. Quelles seront les règles qui seront établies ? Il y a un sentiment de naviguer à vue.

De plus, au vu des effectifs qui seront affectés par LP à la rentrée 2017, certains EPLE risquent la déstabilisation.

Q2 : L'organisation des passerelles sur le post 3ème a été vécue comme extrêmement chronophage, extrêmement lourde pour somme toute très peu de transferts effectifs. De plus, les délais de mise en œuvre faisaient perdre le sens du transfert, la période d'intégration étant passée.

Un retour à la réalisation « à la main » est souhaité car c'était plus souple et plus opérationnel, in fine.

Q3 : Le suivi des personnes bénéficiant du droit au retour en formation semble inexistant. Un très grand nombre de situations se sont traduites par une inscription et une absence depuis sans aucun positionnement de l'institution.

Fin de la réunion

La prochaine réunion de l'AG du Bassin Sud Deux Sèvres se tiendra au LGT et P Paul Guérin à Niort, le 6 juin à 9h00. M le DASEN 79 sera présent.

Nous remercions par avance Gérard et son équipe de leur accueil.

N. LAURENT A. FAVRIS